



Assemblée générale

Distr. générale
2 mai 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 163 de l'ordre du jour

Financement de l'Opération hybride

Union africaine-Nations Unies au Darfour

Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 et financement des dépenses pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020

**Rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires**

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ([A/74/627](#)) et une note du Secrétaire général sur le financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) contenant une demande d'autorisation d'engager des dépenses d'un montant brut total de 241 896 600 dollars (montant net : 234 977 400 dollars), avec mise en recouvrement du montant correspondant, aux fins du fonctionnement de l'Opération pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020 ([A/74/810](#)). À cette occasion, le Comité consultatif a rencontré des représentantes et représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 30 avril 2020. On trouvera dans le rapport [A/74/737](#) les observations et recommandations du Comité consultatif sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général, et dans le rapport connexe ([A/74/806](#)) celles qui portent sur les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.



II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

2. Dans sa résolution [73/278 A](#), l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 715 522 700 dollars (montant net : 696 344 600 dollars) destiné à financer le fonctionnement de l'Opération pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, comprenant le crédit d'un montant brut de 385 678 500 dollars qu'elle avait déjà autorisé dans sa résolution [72/259 B](#). La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres. Le montant brut des dépenses totales de l'exercice s'est établi à 714 977 600 dollars (montant net : 693 797 000 dollars), ce qui correspond à un taux d'exécution de 99,9 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut se chiffre à 545 100 dollars, représente 0,1 % du crédit ouvert et résulte de l'effet combiné des éléments suivants : a) des dépenses opérationnelles moins élevées que prévu (18 363 100 dollars, soit 10,6 %) ; b) des dépenses plus élevées que prévu au titre des militaires et du personnel de police (5 010 100 dollars, soit 1,5 %) ainsi que du personnel civil (12 807 900 dollars, soit 6,3 %). On trouvera une analyse détaillée des écarts à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de l'Opération pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ([A/74/627](#)).

3. Dans le rapport sur l'exécution du budget, il est indiqué que, pendant l'exercice 2018/19, un montant total de 17 819 600 dollars a été réaffecté de la catégorie III (Dépenses opérationnelles) à la catégorie I (Militaires et personnel de police) (5 011 600 dollars) et à la catégorie II (personnel civil) (12 808 000 dollars) (*ibid.*, par. 82). Dans son rapport, le Secrétaire général a indiqué que des ressources avaient été réaffectées à la catégorie I (Militaires et personnel de police) afin de couvrir des dépenses plus élevées que prévu au titre des contingents, qui s'expliquaient essentiellement par le paiement de 12 millions de dollars pour le règlement contentieux d'un différend concernant un contrat de fourniture de rations ([A/74/627](#), par. 82). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le différend portait sur la réclamation d'un fournisseur concernant des faits survenus entre 2009 et 2013.

III. Informations sur l'exercice en cours allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

4. Par sa résolution [74/261 B](#), l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, un crédit de 514 505 600 dollars destiné à financer le fonctionnement de la MINUAD, comprenant le montant de 388 198 700 dollars qu'elle avait déjà approuvé pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 31 mars 2020 dans ses résolutions [73/278 B](#) et [74/261 A](#).

5. En ce qui concerne les dépenses effectives et les dépenses prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2020, le montant des dépenses s'élevait à 366 574 400 dollars. À la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait atteindre 509 233 800 dollars, laissant un solde inutilisé de 5 271 800 dollars.

6. En ce qui concerne le déploiement du personnel militaire (observateurs militaires et contingents), les informations fournies au Comité consultatif montrent qu'au 31 mars 2020, 4 348 personnes avaient été déployées, soit plus que l'effectif de 4 050 personnes autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2429 \(2018\)](#). Dans le cadre de son précédent rapport sur la MINUAD, le Comité consultatif avait été informé que, conformément à la résolution [2479 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, le

rapatriement d'un bataillon de 325 membres des contingents militaires, initialement prévu pour le 30 juin 2019, avait été reporté au 23 mars 2020 pour des raisons de sécurité (voir [A/74/746](#), par. 13). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé le 29 avril 2020 qu'en raison des restrictions de voyage imposées par la pandémie de COVID-19, le rapatriement de ce bataillon n'avait pas eu lieu et qu'une nouvelle date n'avait pas encore été fixée.

7. Le Comité consultatif a été informé également qu'au 12 février 2020, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Mission depuis sa création s'établissait à 16 388 500 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 16 073 488 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 315 012 000 dollars. Au 13 avril 2020, le solde de trésorerie de la MINUAD s'établissait à 106 388 000 dollars, dont 75 millions empruntés à des opérations de maintien de la paix en cours, ce qui est suffisant pour couvrir la réserve de trésorerie opérationnelle d'un montant de 90 794 000 dollars, correspondant à trois mois de dépenses, ainsi que les prochains remboursements prévus aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police. **Le Comité rappelle que l'Assemblée générale a exhorté maintes fois tous les États Membres à s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies.**

8. En outre, le Comité consultatif a été informé que le solde restant dû au titre du matériel appartenant aux contingents s'élevait à 56 534 700 dollars, au 31 décembre 2019. S'agissant des indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, le Comité consultatif a été informé qu'il y avait 13 demandes d'indemnisation en instance. **Il compte qu'elles seront réglées dans les meilleurs délais.**

IV. Ressources nécessaires pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020

A. Mandat et hypothèses budgétaires

9. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MINUAD dans sa résolution [1769 \(2007\)](#). Sa prorogation la plus récente, jusqu'au 31 octobre 2020, a été approuvée par le Conseil dans sa résolution [2495 \(2019\)](#). Dans sa résolution [2517 \(2020\)](#) du 30 mars 2020, le Conseil a décidé que l'Opération maintiendrait ses plafonds actuels en matière d'effectifs militaires et policiers et toutes ses bases d'opérations jusqu'au 31 mai 2020. Dans la même résolution, il a annoncé qu'il avait l'intention de se prononcer, d'ici au 31 mai 2020, sur les mesures à prendre concernant le retrait et la sortie responsables de la MINUAD, et d'adopter à cette occasion une nouvelle résolution établissant une présence de suivi.

10. Le Secrétaire général indique que les ressources demandées pour le semestre considéré sont calculées sur la base du mandat actuel de la MINUAD, en gardant à l'esprit la réduction des effectifs et le retrait probables de l'Opération. Dans ce contexte, l'Opération maintiendra son plafond actuel de 4 050 militaires et 2 500 policiers ainsi que ses 14 sites (12 bases d'opérations, une base opérationnelle temporaire et le quartier général). Les hypothèses de planification figurent aux paragraphes 10 à 32 de la note du Secrétaire général ([A/74/810](#)). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que si le Conseil de sécurité décidait, d'ici au 31 mai 2020, du retrait et de la liquidation de l'Opération, un projet de budget détaillé pour 2020/21 serait soumis pour examen à l'Assemblée générale, durant la partie principale de sa soixante-quinzième session. La Mission mettrait alors en œuvre son plan de retrait du personnel en tenue, de liquidation des actifs et de fermeture des 14 sites (*ibid.*, par. 10, 14, 15 et 29).

B. Ressources nécessaires

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses (2018/19)	Montant alloué (2019/20)	50 % du montant alloué (2019/20)	Dépenses prévues (1 ^{er} juillet- 31 décembre 2020)	Variation Montant	Variation (%)
Militaires et personnel de police	343 272,5	226 194,8	113 097,4	113 235,5	138,1	0,1
Personnel civil	216 654,0	161 913,4	80 956,7	78 412,3	(2 544,4)	(3,1)
Dépenses opérationnelles	155 051,1	126 397,4	63 198,7	50 248,8	(12 949,9)	(20,5)
Montant brut	714 977,6	514 505,6	257 252,8	896,6	(15 356,2)	(6,0)

11. Le Secrétaire général indique que le montant total des ressources nécessaires au fonctionnement de la MINUAD pour le semestre allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020 s'élève à 241 896 600 dollars, soit une réduction de 15 356 200 dollars (6 %) par rapport à la moitié des crédits ouverts pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2019 au 31 juin 2020.

1. Militaires et personnel de police

	Effectif autorisé au 31 mars 2020 ^a	Déploiement effectif au 31 mars 2020	Déploiement prévu 1 ^{er} juillet-31 décembre 2020
Observateurs militaires	49	36	49
Contingents	4 001	4 312	4 001
Police des Nations Unies	760	532	760
Unités de police constituées	1 740	1 632	1 740
Total	6 550	6 512	6 550

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

12. Le montant des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police s'élève à 113 235 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 138 100 dollars, soit 0,1 %, par rapport à la moitié du montant alloué pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020. Le montant demandé couvre les catégories de personnel en tenue suivantes : observateurs militaires (834 100 dollars), contingents (71 937 900 dollars), police des Nations Unies (12 066 600 dollars) et unités de police constituées (28 396 900 dollars). Le Secrétaire général indique que le montant demandé tient compte de l'application de coefficients délais de déploiement de 31 % pour les observateurs militaires et les membres de la police des Nations Unies et de 6 % pour le personnel des unités de police constituées ([A/74/810](#), par. 38 à 44).

2. Personnel civil

	<i>Déploiement prévu^a pour mars 2020</i>	<i>Déploiement effectif 31 mars 2020</i>	<i>Déploiement proposé 1^{er} juillet- 31 décembre 2020</i>
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	530	462	527
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	124	124	124
Membres des services généraux recrutés sur le plan national	754	744	748
Emplois de temporaire			
Personnel recruté sur le plan international	16	16	16
Administrateurs recrutés sur le plan national	1	1	1
Membres des services généraux recrutés sur le plan national	80	79	80
Volontaires des Nations Unies	68	65	68
Personnel fourni par des gouvernements	6	6	6
Total	1 579	1 497	1 570

^a Représente le déploiement mensuel moyen prévu.

13. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil s'élève à 78 412 300 dollars, ce qui représente une réduction de 2 544 400 dollars, soit 3,1 %, par rapport à la moitié du montant alloué pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020. Les ressources demandées couvriraient les catégories de personnel suivantes : personnel recruté sur le plan international (53 762 000 dollars), personnel recruté sur le plan national (18 744 400 dollars), Volontaires des Nations Unies (1 995 400 dollars), personnel temporaire (autre que pour les réunions) (3 778 400 dollars) et personnel fourni par des gouvernements (132 100 dollars).

14. Le montant demandé couvrirait 1 570 membres du personnel civil, dont 527 recrutés sur le plan international, 124 administrateurs recrutés sur le plan national, 748 membres des services généraux nationaux, 97 membres occupant des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (16 recrutés sur le plan international et 1 recruté(e) sur le plan national et 80 membres des services généraux recrutés sur le plan national), 68 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national et 6 membres du personnel fourni par des gouvernements. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'effectif proposé pour le personnel civil reflète une réduction de 9 postes, dont 3 postes soumis à recrutement international [1 fonctionnaire chargé(e) des achats (P-3) et 2 assistants aux achats (FS)] et 6 postes de membre des services généraux recruté sur le plan national [5 assistants aux achats et 1 assistant(e) administratif(ve)] par rapport à l'effectif approuvé pour le personnel civil en 2019/20.

15. **Le Comité consultatif réaffirme qu'il est nécessaire de mener des activités de renforcement des capacités à l'intention du personnel recruté sur le plan national dans le cadre de la réduction des effectifs de la Mission et compte que la MINUAD prendra des mesures pour aider le personnel recruté sur le plan national à développer ses compétences et à trouver des possibilités d'emploi**

après la fermeture de la mission (voir également [A/74/746](#), par. 40, [A/74/592](#), par. 14 et [A/73/755/Add.10](#), par. 26).

Taux de vacance

16. Le tableau ci-dessous présente un résumé des taux de vacance de postes pour le personnel civil enregistrés pour 2018/19 et 2019/20, ainsi que ceux proposés pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020. Le Comité consultatif prend note du fait que, dans les ressources demandées, les informations sur les taux de vacance de poste retenus aux fins du calcul des prévisions de dépenses pour 2020/21 continuent de refléter un état commun à la plupart des opérations de maintien de la paix, plutôt que de donner des explications détaillées sur les taux spécifiques appliqués pour chaque catégorie de personnel civil de la Mission. Le Comité note en particulier qu'aucune justification n'est donnée pour l'application de taux différents des taux de vacance réels constatés pendant la période actuelle.

Catégorie	Taux effectif 2018/19	Taux approuvé pour 2019/20	Taux effectif moyen 31 mars 2020	Taux effectif 31 mars 2020	Taux proposé 1 ^{er} juillet- 31 décembre 2020
Postes					
Personnel recruté sur le plan international	10,2	9,0	8,7	12,8	12,0
Personnel recruté sur le plan national					
Administrateurs recrutés sur le plan national	6,9	—	0,8	—	—
Membres des services généraux recrutés sur le plan national	2,9	2,0	1,5	1,3	1,0
Volontaires des Nations Unies					
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	5,4	7,0	4,4	4,4	4,0
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national	—	—	—	—	—
Emplois de temporaire					
Personnel recruté sur le plan international	6,3	—	—	—	—
Administrateurs recrutés sur le plan national	—	—	—	—	—
Membres des services généraux recrutés sur le plan national	6,3	—	1,3	1,3	1,0
Personnel fourni par des gouvernements	—	—	—	—	—

17. Le Comité consultatif rappelle que les taux de vacance proposés pour établir les budgets doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs. En cas d'écart, il faut apporter, dans les projets de budget et les documents connexes, des éléments qui justifient clairement le choix des taux retenus (voir aussi [A/73/755/Add.11](#), par. 19).

3. Dépenses opérationnelles

18. Le montant des dépenses prévues au titre des dépenses opérationnelles s'élève à 50 248 800 dollars, ce qui représente une réduction de 12 949 900 dollars, soit 20,5 %, par rapport à la moitié du montant alloué pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020. Ce montant couvrirait les opérations aériennes (16 486 400 dollars), les fournitures, services et matériel divers (14 853 100 dollars), les installations et infrastructures (8 746 800 dollars), les communications et l'informatique (6 893 400 dollars), les transports terrestres (1 375 200 dollars), les

voyages officiels (1 193 000 dollars), les services médicaux (670 600 dollars) et les consultants et services de conseil (30 300 dollars).

Activités relatives aux programmes et activités de transition

19. Le Secrétaire général indique qu'un montant de 6 704 800 dollars est demandé pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020 afin d'appuyer d'autres activités relatives aux programmes, dont un montant de 5 236 600 dollars qui permettrait à l'équipe de pays des Nations Unies de continuer, avec l'appui de la MINUAD, de mener des activités relatives aux programmes en collaboration avec les équipes chargées de la liaison avec les États. En outre, un montant de 1 468 200 dollars est demandé pour appuyer d'autres activités relatives aux programmes dans la région du grand Jebel Marra ([A/74/810](#), par. 60 et 61). Le Comité consultatif note que le montant de 6 704 800 dollars prévu au titre des activités relatives aux programmes représente une réduction de 9 862 450 dollars, soit 59,5 %, par rapport à la moitié du montant alloué pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020. **Le Comité consultatif prend note de la réduction importante des ressources demandées au titre d'autres activités relatives aux programmes par rapport au montant alloué pour 2019/20 et compte qu'elle ne compromettra pas les mesures prises pour trouver des solutions durables aux conflits au Darfour ni la transition vers une présence de suivi.**

20. À cet égard, le Secrétaire général indique que le cadre de transition de l'Opération proposé à l'échelle du système continuera d'avoir pour objectif d'apporter des solutions durables aux facteurs critiques de conflit, en agissant dans quatre domaines jugés déterminants si l'on veut prévenir une résurgence du conflit et permettre au Gouvernement, à l'équipe de pays des Nations Unies, aux partenaires de la société civile et aux acteurs de la communauté internationale de préparer comme il convient le retrait de la Mission. Les équipes chargées de la liaison avec les États continueront de faciliter la planification et l'exécution conjointes des activités relevant des domaines prioritaires dans les quatre capitales d'États, à savoir El-Fasher, Daeïn, Geneina et Nyala, en mettant l'accent sur les sites critiques et les camps de déplacés. En outre, des équipes chargées de la liaison avec les États seront établies à Golo et à Zalingei dans le cadre de l'extension envisagée dans la résolution [2495 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité. L'expansion des équipes à la région de Jebel Marra vise à renforcer la présence de l'équipe de pays et la capacité de celle-ci d'apporter un appui au Gouvernement ([A/74/810](#), par. 10 et 13).

21. Le Comité consultatif rappelle que la MINUAD, pour mieux coordonner la planification de la transition, a créé une cellule conjointe pour la transition avec l'équipe de pays des Nations Unies et établi un plan de transition détaillé en mars 2019 (voir [A/74/562](#), par. 9 et [A/74/592](#), par. 23). **Le Comité compte que des informations actualisées sur les activités de transition seront fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport.**

Élimination des déchets

22. Les ressources demandées pour les équipements et services d'élimination des déchets, au titre des installations et infrastructures, sont estimés à 269 100 dollars pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020. **Le Comité consultatif répète qu'il importe de respecter la politique et les procédures de l'ONU en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets, comme l'a demandé l'Assemblée générale au paragraphe 31 de sa résolution [70/286](#). Il rappelle également que la MINUAD devrait tenir compte des enseignements tirés des activités de dépollution ayant été réalisées dans des opérations de maintien de la paix dont le mandat est achevé (voir [A/74/746](#), par. 42 et [A/74/592](#), par. 22).**

Enseignements à retenir

23. Le Secrétaire général indique que la MINUAD, en étroite collaboration avec le Siège et en s'appuyant sur les enseignements tirés de la transition et de la fermeture de précédentes missions de maintien de la paix, en particulier la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti, détermine actuellement les mesures qui doivent être prises pour assurer une transition efficace (A/74/810, par. 27). **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général continuera d'examiner la mise à jour du Guide à l'intention des hauts responsables sur la clôture des entités sur le terrain, comprenant les meilleures pratiques et les enseignements portant sur l'élimination des déchets à la suite de la liquidation de la Mission, et sur la transition vers une présence non militaire et la coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies pour la planification, le financement et la mise en œuvre des activités relatives aux programmes¹.**

24. **Compte tenu de l'incertitude qui entoure la décision relative au retrait, à la fermeture, à la liquidation et à la transition de la Mission et des difficultés que celle-ci a rencontrées, notamment les conséquences de la pandémie de COVID-19, le Comité consultatif estime qu'il convient d'accéder à la demande du Secrétaire général d'engager un montant ne dépassant pas 241 896 600 dollars pour couvrir le fonctionnement de la MINUAD pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020.**

V. Conclusion

25. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 sont indiquées au paragraphe 102 du rapport sur l'exécution du budget (A/74/627). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 545 100 dollars ainsi que le montant de 11 711 200 dollars correspondant aux autres recettes de l'exercice clos le 30 juin 2019 soient portés au crédit des États Membres.**

26. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020 sont indiquées au paragraphe 62 de la note du Secrétaire général (A/74/810). **Compte tenu des observations et recommandations formulées plus haut, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée :**

a) Autorise le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant n'excédant pas 241 896 600 dollars aux fins du fonctionnement de l'Opération pendant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020 ;

b) mette en recouvrement le montant visé à l'alinéa a) ci-dessus.

¹ Le Guide à l'intention des hauts responsables sur la fermeture des entités sur le terrain (date d'entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2019, date de révision : 1^{er} janvier 2022) a été publié au début de 2019, sur la base des enseignements tirés des fermetures et liquidations des missions en Côte d'Ivoire, au Liberia et en Haïti.